



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 31 mai 2005 — N° 158

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société de développement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004.

(Dépôt n° 1922-20050531)

M. le Président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 31 mai 2005.

(Dépôt n° 1923-20050531)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose les rapports des commissions permanentes qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2005-2006 :

Le rapport de la Commission des institutions ;

(Dépôt n° 1924-20050531)

Le rapport de la Commission des finances publiques ;

(Dépôt n° 1925-20050531)

31 mai 2005

Le rapport de la Commission des affaires sociales ;
(Dépôt n° 1926-20050531)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail ;
(Dépôt n° 1927-20050531)

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ;
(Dépôt n° 1928-20050531)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire ;
(Dépôt n° 1929-20050531)

Le rapport de la Commission de l'éducation ;
(Dépôt n° 1930-20050531)

Le rapport de la Commission de la culture ;
(Dépôt n° 1931-20050531)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.
(Dépôt n° 1932-20050531)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale
sans tabac.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

31 mai 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 95, Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 112, Loi modifiant la Loi sur le tabac et d'autres dispositions législatives, et de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bouchard (Vachon), Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, et Mme Roy (Lotbinière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des services de garde qui se tient du 29 mai au 4 juin 2005 et exprime sa reconnaissance envers celles et ceux qui, jour après jour, y assurent le bien-être et le développement de nos enfants.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°108, Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, le 2 juin 2005, à la salle du Conseil législatif et qu'à cette fin elle entende les organismes ci-dessous, et ce, dans l'ordre suivant :

- Regroupement pour un régime d'assurance parentale
- Conseil de la famille
- Association des femmes pour l'éducation et l'action sociale
- Fédération des parents adoptants du Québec
- Confédération des syndicats nationaux
- Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
- Conseil du patronat
- Centrale des syndicats du Québec

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 15 minutes pour les députés de l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 15 minutes pour les députés de l'opposition et 15 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement.

QUE la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

31 mai 2005

Avis touchant les travaux des commissions

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur le ministère des Services gouvernementaux ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 97, Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 108 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 108 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des affaires sociales.

La motion est adoptée.

31 mai 2005

Mme Courchesne, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 102, Loi concernant le financement de certains régimes de retraite, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 102 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 102 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

À 13 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Adoption du principe

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 110, Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 110 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 110 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

31 mai 2005

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 104, Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 104 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 104 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Marcoux, ministre de la Justice et Procureur général, propose que le principe du projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 109 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 109 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que le principe du projet de loi n° 76, Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 59 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

31 mai 2005

La séance reprend à 20 h 08.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, proposant que le principe du projet de loi n° 76, Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 76 est adopté.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 76 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 1^{er} juin 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 21 h 29, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 1^{er} juin 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET